

Perspectives théoriques dans l'étude de la Famille, de l'enfance et de la parenté :

Un regard à partir de la comparaison entre adoption et P.M.A.

Débora Allebrandt
Université de Montréal

Resumo

Família e parentesco são temas muito caros à antropologia. Esse artigo discute mudanças e questões ontológicas que tem orientado essa sub-disciplina ao longo de seu desenvolvimento. De um ponto de vista histórico buscamos revisitar de perspectivas teóricas clássicas à ferramentas teóricas contemporâneas que tem orientado essa disciplina frente a novas realidades que vêm transformando relações de família, parentesco e parentalidade. Para tanto utilizaremos a comparação entre adoção e reprodução assistida buscando ressaltar as contribuições que nos guiaram para uma melhor compreensão das complexas relações que constituem o que chamamos de família.

Palavras-chave: teoria antropológica; família; parentesco; parentalidade; ausência involuntária de filhos

Abstract

Kinship and family are important themes in anthropology. This paper tries to discuss the changes and ontological questions that has oriented this discipline trough the years. From an historical point of view, we will revisited the classical approaches to the contemporary theories to oriented our discussion towards the new realities that are transforming relationships of family, kinship and parenthood. With a special regard we will use the comparison between adoption and assist reproductive technologies to enlighten the contributions that guide us to a better understand of these complex relationships that we call family.

Keywords: anthropological theory; family; kinship; relatedness; childlessness

Resumé

Famille et parenté sont des sujets très chers à l'anthropologie. Cet article met en relief les changements et questions ontologiques ayant orienté ce domaine tout au long des années. D'un point de vue historique, nous revisitons tout ce qui va des perspectives théoriques classiques aux outils contemporains qui ont guidé cette discipline vers les nouvelles réalités ayant transformé la famille, la parenté et la parentalité. Notre regard se porte sur la comparaison entre adoption et procréation médicalement assistée pour mettre en relief les contributions permettant une meilleure compréhension des relations complexes constituant la famille d'aujourd'hui.

Mots-clés: théorie anthropologique ; famille ; parenté ; parentalité ; absence involontaire d'enfants

Perspectives théoriques dans l'étude de la Famille, de l'enfance et de la parenté :

Un regard à partir de la comparaison entre adoption et P.M.A.

Débora Allebrandt

Université de Montréal

La famille peut être perçue comme l'une des institutions sociales ayant subi le plus de changements au cours du temps. Ce genre d'affirmations est généralement accompagné de données numériques visant à accorder une fiabilité aux témoignages les plus représentatifs. Indépendamment de la crédibilité de certaines données, force est de constater, aujourd'hui, une augmentation des familles divorcées, recomposées, en union libre, monoparentales, etc.. Nul ne saurait nier que la famille a changé (Carsten 2000 ; Fonseca 2004a ; Ouellette & Dandurand 2000 ; Weston 1991).

Certains des changements les plus récents ont un lien direct avec le sujet que je discuterai : l'adoption et la procréation médicalement assistée (P.M.A.). Pour établir les apports de l'anthropologie de la famille et de la parenté aux complexités liées à la P.M.A. et à l'adoption, j'ai choisi d'élaborer mon argumentation en mettant en relief deux étapes historiques : avant et après les années 70.¹ Cette décision, qui peut sembler arbitraire à première vue, n'en est pas moins justifiée par les analyses de l'histoire de l'anthropologie (Ortner 2006) et de l'histoire de l'anthropologie de la famille et de la parenté (Godelier 2004 ; Zimmermann 1993). Pour ce qui est de la première période, avant 1970, je me centre sur les collaborations de Morgan à Lévi-Strauss. Parmi les changements disciplinaires, je souligne l'importance du travail de Schneider et le déclin de popularité des études de la parenté, lesquelles avaient été mises en vogue par les travaux de Marilyn Strathern. Pour la seconde période, plus récente, je m'attarde sur des outils récents utilisés dans l'étude de la famille et de la parenté. Le droit occupe la dernière partie, où j'insiste sur les différences et ressemblances entre adoption et P.M.A..

¹ Il convient de signaler que je ne cherche pas à faire une récapitulation historiographique de l'anthropologie. Bien au contraire, j'ai pris la liberté de diviser mon analyse entre l'avant et l'après 1970 pour essayer de resituer certains faits, non pas chronologiquement, mais par la mise en valeur ou pertinence qu'ils ont gardée avant ou après cette ligne que j'ai tracée.

La densité du sang : filiation et alliance

Pour l'anthropologie, la famille et la parenté représentent deux des sujets les plus liés à la naissance de cette discipline. Il y eut une époque où la parenté était comprise comme le centre de ce que l'on dénommait la « société ».²

Autrement dit, lorsque l'anthropologie se tournait vers l'autre, le lointain et l'exotique – qui étaient vus comme dénués des structures complexes de la société occidentale, comme l'État – et que la parenté était comprise comme le centre de ce que l'on dénommait la « société », cet « autre » devait justifier et organiser son monde à travers cette première.

Si, dans le monde du chercheur, la parenté était clairement précisée, ailleurs, de nouvelles descriptions de relations parentales fascinaient les observateurs les plus attentifs. Ainsi, les systèmes de parenté des groupes ethniques les plus variés du monde ont été minutieusement étudiés par des anthropologues et ont reçu leur contour de leur regard.

L'un des plus puissants systèmes d'étude et de comparaison de la vie tribale a été développé par Lewis Morgan.³ Juriste de formation, fortement influencé par les idées de la théorie évolutionniste, cet auteur a développé une analyse selon laquelle tous les esprits avaient une origine commune et ne se différenciaient que par des degrés de progrès. Pour lui, le passage de la barbarie à la civilisation se devait au développement de la propriété. A partir de l'étude des terminologies de la parenté, Morgan a réussi à distinguer deux systèmes, l'un descriptif, l'autre classificatoire (Morgan 1870). Il a établi ces deux comme des pôles opposés à partir des relations de sang et d'un système fondé sur le langage et l'affinité. Il convient de noter que, selon Morgan, les relations de parentalité existent dans la nature, indépendamment de la création humaine (Strathern 1992b).

Depuis Morgan, notre discipline a subi, d'après Franz Boas, la critique de l'évolutionnisme et du diffusionnisme, même si la première formulation du relativisme culturel affirmait que, pour pouvoir comprendre une culture déterminée, il fallait l'analyser selon ses propres termes. En ce qui concerne l'étude de la parenté, Morgan a été suivi par Rivers en 1915, qui a modifié notre compréhension de la filiation en y ajoutant l'idée qu'elle était transmise

2 Le concept de société et ses changements est bien exploré par Eduardo Batalha Viveiros de Castro (2002).

3 Selon Zimmermann (1993), les premiers auteurs à avoir parlé de ce que l'on appelle aujourd'hui l'anthropologie de la parenté ont été Maine, en 1861, puis Morgan, en 1871.

pour faire partie de la lignée. Un aspect remarquable de cette époque-là a été mis en relief par Zimmermann (1993) lorsqu'il a tracé un parallèle avec l'histoire des sciences, et plus spécifiquement de la génétique.

Nous verrons que l'anthropologie de la parenté et la génétique des populations marchent côte à côte jusqu'à ce que surgisse un débat plus acéré, dans les années 70. Une longue tension a accompagné le développement de cette sous-discipline : le rôle du biologique divise les académiques jusqu'à nos jours comme forme de « naturalisme spontané » (Zimmermann 1993).

Une incontournable critique à l'anthropologie de Morgan centrée sur la comparaison de la terminologie de la parenté vint avec Radcliffe-Brown (1952), pour qui il était déterminant de poser la question du rôle du terme : le terme est-il plein de signification ou la signification produit-elle le terme ? Ainsi, si le but des systèmes de parenté était de créer des catégories, celles-ci ont été utilisées dans des fonctions distinctes.

L'école fonctionnaliste britannique a produit un traité de la méthode ethnographique grâce au travail sans précédent de Malinowski (1963). Dans son analyse, c'était la fonction qui liait les nécessités biologiques et les institutions sociales. Ainsi, tous les besoins biologiques auraient une fin supposée. Dans la correspondance entre institutions sociales et organismes vivants, la parenté est devenue une réponse aux fonctions biologiques.

Raymond Firth (1961), autre membre illustre de l'école fonctionnaliste, a abandonné l'étude ethnographique totalitaire proposée par Malinowski pour choisir un sujet spécifique dans son étude des Tikopias : comment la parenté est-elle vécue et comment s'exprime-t-elle dans les pratiques quotidiennes ? Ainsi, en observant attentivement comment la petite Tekila était élevée, Firth a réussi à montrer que, en tant que forme d'organisation sociale, la parenté avait plus d'influence que l'éducation et les rites d'initiation. Pour Firth, la parenté est l'ensemble des *relations entre individus*. Cet aspect-là donne une singularité à sa théorie, car, jusqu'alors, les autres théories se concentraient sur l'aspect collectif de la parenté.

En proposant de se distancer de l'évolutionnisme et du fonctionnalisme, Evans-Pritchard avance une nouvelle théorie basée sur les données de son expérience chez les Nuer (1968). Il réfute toutes les explications cherchant à harmoniser la réalité sociale car, selon lui, elle est pleine de contradictions. Sa solution réside dans la notion d'identités relationnelles. La fluidité des

relations comporte aussi la parenté fondée sur des enjeux temporels et sociaux complexes.

Pour décomposer l'argument solide de l'école fonctionnaliste, nous nous appuyons sur Edmond Leach (1966) qui ne s'intéresse pas à la comparaison,⁴ mais à la généralisation. Selon lui, l'élaboration de cartographies de la parenté et des généalogies peut aider à situer la parenté, mais elle est surtout inutile pour expliquer comment cette structure répond à la société.

L'école française a contribué à consolider l'anthropologie de la parenté dès son fondateur, Émile Durkheim.⁵ Son disciple Marcel Mauss (1968) a atteint la notoriété grâce à un ample ouvrage qui élaborait le concept de « fait social total »⁶. Il y aborde de manière novatrice les techniques corporelles, ce qui instrumentaliserait le développement de l'anthropologie médicale et permettrait de porter un regard nouveau sur le corps et la santé. Mauss a également contribué à la parenté en décrivant la morphologie saisonnière des Inuits.

Ce n'est que plus tard, avec la publication de « Les Structures Élémentaires de la Parenté » de Claude Lévi-Strauss (1967), que l'école française parviendrait au structuralisme. Cet ouvrage marque l'importance d'une nouvelle perspective théorique, suivie d'une nouvelle façon de comprendre la société.⁷ Il est possible de saisir la structure grâce à la règle, qui est captée dans la construction et la comparaison de modèles. Dans cette théorie complexe, la culture est composée de systèmes symboliques inconscients et elle s'exprime à partir de systèmes symboliques cristallisés. La structure binaire et universelle rend ces derniers intelligibles. Pour Lévi-Strauss, la parenté était plus que la description de différentes façons de se marier ou de maintenir l'espèce ; elle était un lieu propre pour discuter la relation entre nature et culture, voire le passage de l'une à l'autre. Ainsi, la règle la plus universelle, l'interdiction de l'inceste, est le processus où la nature se surmonte.⁸

4 Qu'il voit comme une collection de papillons.

5 En 1898, Durkheim affirmait de la parenté : « Elle est un lien social ou elle n'est rien. », citation qui est devenue fameuse.

6 Le fait social total est tridimensionnel : il comporte un angle sociologique (synchronique), un autre historique (diachronique), et d'autres physiques et psychologiques (qui dépendent d'un élément de signification).

7 Différemment de Durkheim, pour qui la parenté est un système de représentation. La différence entre l'approche de Durkheim et celle de Lévi-Strauss peut être exprimée en une opposition : pour le premier, le social explique le symbolique, alors que le second explique le social par le symbolique.

8 La relation entre nature et culture est un sujet qui a intéressé plusieurs chercheurs. Marshall Sahlins

Lévi-Strauss remarque que la formation d'alliances⁹ est exigée par la nature, mais qu'elle n'est pas déterminée par cette dernière. C'est la culture qui la définit à partir des termes de l'échange. Cette proposition vaut aussi pour la prohibition de l'inceste, pour laquelle il affirme que « c'est le rapport social, au-delà du lien biologique, impliqué par les termes de "père", de "mère", de "fils" [...], qui joue le rôle déterminant. » (1967, p. 35), ce qui met l'accent sur la filiation plutôt que sur l'alliance. Il est intéressant de noter que, de nos jours, un nouveau sens a été donné à ce que l'on peut appeler « la peur de l'inceste ». Notre société a attribué à la science le rôle de juge dans différents cas de définition de la parenté, voire les processus d'investigation de paternité où l'examen d'A.D.N sont utilisés comme preuve d'une relation de parenté. (Allebrandt 2007a). Cependant, comme la loi de plusieurs pays interdit de révéler le nom des donneurs de gamètes, l'inceste est l'un des arguments mis en avant pour relancer le débat pour en finir avec leur anonymat.¹⁰

Après avoir rapidement passé en revue les principaux arguments des écoles les plus « classiques » de la parenté, force est de reconnaître la pertinence de ces études. Même si, ultérieurement, l'anthropologie se consacrerait à déconstruire une grande partie d'entre elles, je crois que d'autres catégories, comme l'adoption internationale et la P.M.A., sont importantes pour la compréhension des phénomènes contemporains. Il n'est nullement question de reprendre le modèle fonctionnaliste ou de s'accrocher aux changements limités du structuralisme, mais de montrer que cette méthode et certaines façons de systématiser l'analyse sont encore valables, même si elles ont malheureusement été oubliées en tant qu'outils de pratique.

Un bon exemple en est l'utilisation de la terminologie de la parenté. Aussi bien l'adoption que la P.M.A. imposent de nouveaux défis au découpage terminologique employé pour décrire, par exemple, le rôle d'une « mère porteuse » ou d'un « donneur » de gamètes. Le tableau ci-dessous illustre les relations complexes exprimées par la terminologie de la parenté dans trois langues :

(2000) a écrit un essai particulièrement remarquable. Pour lui, le processus symbolique est atteint de la relation entre la structure et l'action pratique. La culture se structure à partir de ce processus symbolique et intervient dans la pratique et le quotidien des individus.

9 Robin Fox a durement critiqué Lévi-Strauss car il considérait que la parenté était liée à la filiation, laquelle produirait les droits et les obligations.

10 Pour une analyse ethnographique de la peur de l'inceste dans la P.M.A., voir Geneviève Delaisi de Parseval (2009).

Tableau 1 – Mère porteuse – gestation pour autrui		
Français	Brésilien	Anglais
Mère porteuse. Gestation pour autrui	« Gestora » (littéralement : gestante) et un terme populaire, « mãe de aluguel » (littéralement : mère de location). La pratique de la gestation pour autrui est connue comme « barrigas de aluguel » (littéralement ventres à louer)	Surrogate mother (littéralement : mère de remplacement ou de substitution)

Ce tableau n'a pas vocation à faire une analyse linguistique, mais à montrer comment, dans le cas de la mère porteuse, cette fonction est exprimée de façon très distincte, ce qui montre les enjeux du rôle de ces femmes par rapport à la société en question. Selon Héritier (Stulzman & Nascimento 2004), le terme introduit le type de comportement. Au Brésil, malgré l'interdiction de paiement pour la pratique de la gestation pour autrui, le nom (mère de location) est centré sur le paiement sous forme de loyer pour un service fourni. Il s'agit donc, d'une relation commerciale. En anglais, la relation volontaire est soulignée par la notion de prêt, sous-entendue, qui révèle aussi le caractère temporaire de cette condition. Différemment du cas brésilien, où le paiement est interdit, aux États-Unis, le paiement des mères porteuses est une pratique courante. En français, bien que la caractéristique de « porteuse » soit plus proche du terme anglais, il y a une implication distincte de la caractéristique temporaire, comme si la condition de mère porteuse persistait même après l'accouchement. À travers cette comparaison on voit que la même technique peut non seulement être utilisée de différentes façons (interdit, payé, volontaire, etc.), mais aussi recevoir différents noms. Ainsi, la manière dont une technique est dénommée peut mettre en relief des choix culturels et donner des pistes pour comprendre leurs significations les plus complexes.

Le fabuleux monde « moderne » : l'anthropologie arrive en Occident

Dans son analyse des processus complexes qui s'accroissent avec la P.M.A. (la possibilité de procédures comme la gestation pour autrui et le don de gamètes), Godelier (2004) pose certaines questions concernant tous ces changements : est-ce que l'alliance a succombé à la filiation ? Est-ce que le lien biologique a maximisé son rôle dans la parenté ? Quelle est la « vraie » parenté ?

Des questions semblables ont accompagné le développement de l'anthropologie de la parenté où des disputes entre le biologique et le social ont fait partie du cadre des discussions. Cependant, c'est à partir des années 70 que l'anthropologie connaîtrait une profusion de nouvelles idées¹¹ et un déferlement de contestations.¹² Si pendant les années 60, l'anthropologie était centrée sur le symbole, la nature et la culture, les années 70 seraient guidées par les mots « idéologie » et « pouvoir » (Ortner 2006).

Il me semble que cela se doit au fait que les regards ont commencé à se tourner vers l'Occident. En effet, ce n'est qu'à partir de ce changement de perspective qu'une analyse considérant l'autorité ethnographique est devenue possible, dans les années 80,¹³ ce qui a explicité le lieu d'où l'anthropologie parle et a remis en cause plusieurs délibérations antérieures.

Ainsi, bien qu'il ait été publié en 68, je considère que l'ouvrage de David Schneider « *American Kinship* » fait partie des années 70. Malgré les critiques postérieures,¹⁴ ce livre porte un regard sur la société américaine et introduit un nouveau vocabulaire sur la parenté. C'est avec Schneider que le mot « *relative* » sera défini dans le cadre de la parenté,¹⁵ et l'insertion définitive de la place de la biogénétique dans ce champ de recherche. Schneider affirme que :

« In American cultural conception kinship is defined as biogenetic. This definition says that kinship is whatever the biogenetic relationship is. If science discovers new facts about biogenetic relationship, then that is what kinship is and was all along, although it may not have been known at the time. » (1968: 23)

De cette façon, dans cette définition, la parenté ressort comme un

11 Zimmermann(1993) cite cinq mutations ayant pris place dans les années 70 : la première est le regard sur l'Occident ; la deuxième est l'entrée de l'Histoire dans nos analyses ; la troisième est le choc idéologique provoqué par la sociobiologie ; la quatrième est la contribution de la critique féministe et la cinquième, mais non moins importante, est l'arrivée des nouvelles technologies de procréation.

12 Carsten (2000) précise que, dans les années 70, l'anthropologie était « *under question* ».

13 Les changements dans l'anthropologie depuis les années 60 sont bien analysés par Ortner (2006). Pour une critique du tournant herméneutique, voir George E. Marcus and Michael M. J. Fischer, (1986). et Lila Abu-Lughod (1991).

14 Sarah Franklin (1997) et l'auteur lui-même (Schneider 1984) font partie des critiques. La critique de Marilyn Strathern (1989) figure entre les plus importantes une fois que sa relecture aide à configurer les champs d'analyse de la PMA aujourd'hui.

15 C'est à partir de ce mot et de ses dérivés que plusieurs conceptions théoriques contemporaines ont été fondées. Voir Janet Carsten, (2000). Un autre aspect intéressant est l'opposition entre « *relative* » et « *person* » que Schneider utilise pour distinguer ceux qui sont des « *parents* » de ceux qui n'en sont pas.

système culturel et symbolique fortement influencé par la science et lié à elle.¹⁶ En outre, la famille, comprise comme le symbole de ce qu'il appelle « *American kinship* », y est restreinte aux couples et à leurs enfants, où ceux-ci occupent une place hors pair. Ce symbole est responsable de la liaison entre opposés (homme et femme), et l'établissement d'une relation de sang devient la garantie de l'unité de « la famille ».

Toutefois, le rôle du biologique dans la théorie de Schneider a suscité de nombreuses discussions.¹⁷ Les critiques étaient surtout axées sur l'importance que cet auteur donne à la procréation en tant qu'acte sexuel, puisque l'imposition de cet acte en vue de procréer restreint la parenté à la biologie. C'est justement cette « imposition » qui produit le sens commun des formulations sur ce qui constitue la « vraie » famille.

La famille vis-à-vis des « vraies » familles

Le fait que Schneider décrive la famille américaine comme conjugale ferait éclore une dispute qui s'avérerait longue. De fait, ce modèle idéal posait des problèmes en raison de son manque de dynamisme, surtout lorsqu'il était appliqué aux groupes populaires. Cependant, outre une relative facilité du simple passage à l'utilisation du pluriel du terme, d'autres facteurs viendraient s'ajouter à l'argument exigeant l'abandon de la notion de famille nucléaire.

Pour ce qui est de la production anthropologique brésilienne, je souligne l'argumentation de Cynthia Andersen Sarti (2004a) qui considère les singularités de chaque famille tout en analysant les défis que leur étude représente pour les anthropologues. Parmi ces derniers, elle insiste sur le danger de « naturaliser » certains comportements et, par conséquent, de les transformer en modèle. Autrement dit, notre familiarité avec ce sujet peut le transformer en terrain fertile pour un discours de normalisation.

Sur les bases des vécus de familles pauvres au Brésil, Sarti (2004a) formule une analyse qui comprend la famille comme faisant partie de l'ordre

16 On voit ici la transition nette d'une parenté perçue comme fonction vers une parenté en tant que signification.

17 Franklin(1997) montre qu'il y a trois différentes notions de nature dans le travail de Schneider : une nature biologique, comme les gènes en commun ; une nature similaire à celle des animaux, et la nature humaine, comme l'homme en tant que nature.

symbolique. Même pour qui ne compte pas sur les privilèges dérivant du pouvoir économique, la famille représente souvent la plus grande richesse que quiconque pourrait désirer. Ainsi, la famille figure comme une référence symbolique ordonnant la place des individus dans le monde social.

Selon Claudia Fonseca (2004), la vie dans les groupes populaires brésiliens ne ressemble en rien au modèle nucléaire (conjugal), et elle ne peut pas non plus être définie par le manque de structure qui caractérise le discours des classes moyennes de ce pays. Cette auteure, qui s'est consacrée à analyser la famille et la parenté dans les couches populaires brésiliennes, remarque que, loin de cette apparente absence de structure, la famille a une importance singulière dans la *favela* (bidonville) où elle a réalisé son étude ethnographique. Les parents offrent une protection selon un système de solidarité et ils répondent aux besoins les plus immédiats de manière créative.

En effet, dans les moments de difficulté, les mères peuvent compter sur l'aide de leurs propres parents ou de voisins pour les aider à garder ou élever leurs enfants. La dynamique de l'attention portée aux enfants est vaste et complexe. L'auteure appelle « circulation des enfants » ce processus dans lequel un enfant peut être élevé par plusieurs « mères »¹⁸ qui n'ont pas forcément des liens de sang avec lui (Fonseca 2004).¹⁹ Néanmoins, ces pratiques étaient vues d'un mauvais œil par l'État brésilien jusqu'en 1990 (date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection de l'enfance – Loi n° 8.069/1990 – *Estatuto da Criança e do Adolescente* – E.C.A. – [Statut de l'enfant et de l'adolescent]) qui s'insérait dans la logique du modèle nucléaire. L'ancienne loi prévoyait qu'il était préférable d'élever l'enfant dans des institutions de l'État plutôt que dans sa famille éloignée. La mère biologique était donc la seule personne reconnue capable d'élever son enfant. En son absence ou en cas de manque de moyens pécuniaires, l'enfant serait pris en charge par l'État. Rizzini & Rizzini (2004) ont vigoureusement critiqué cette perspective en affirmant que l'institutionnalisation des enfants n'avait rien d'une solution car elle était source de nombreux problèmes, dont le fait

18 Le concept de la « circulation des enfants » a été élaboré par Suzanne Lallemand (1993) et appliqué par Fonseca dont l'exemple ethnographique est une petite fille disant avoir trois mères : sa mère nourricière, celle qui l'a élevée, et celle qui l'a mise au monde. Des échos de cette étude se retrouvent dans les travaux de Florence Weber (2005) en France et de Motta-Maues (2004), au Brésil.

19 Elle part de l'idée que la famille n'est pas restreinte à l'unité biologique. Cependant, elle est d'accord avec Sarti que la force symbolique des liens de sang est incontestable.

qu'elle les déracinait de leur famille élargie et de leur communauté. Ce même aspect est au cœur du travail de Neves (2002) qui s'est consacré à étudier l'insertion intergénérationnelle de la adolescents sortant d'établissements de protection de l'enfance et ayant du mal à s'insérer soit sur le marché du travail, soit dans la société en général.

Cependant, après 1990, le nouveau Statut de l'enfant et de l'adolescent a bouleversé les anciennes institutions d'État et a séparé protection et répression. Cette loi, votée pour respecter les accords internationaux, a révoqué l'argument du manque de moyens pécuniaires.²⁰ Les foyers et orphelinats ont donc été remplacés par de petites unités cherchant à intégrer les enfants et les adolescents dans la communauté et à les élever « comme si » ils faisaient partie d'une famille.

Ce n'est pas la première fois que des changements ont affecté le statut de l'enfant. L'histoire et l'analyse d'une réalité sociale sont essentielles à la compréhension des faits.²¹ Dans « L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime » (1973), l'historien français Philippe Ariès montre comment le statut de l'enfance a changé. Selon lui, sous l'Ancien Régime, l'enfant vivait comme un adulte incomplet et il était souvent séparé de son quotidien familial. Il affirme que, à l'époque, la baisse du taux de natalité a joué un rôle important pour se rapprocher du modèle familial nucléaire et de la transformation du rôle de l'enfant.

D'après Donzelot (1977), qui a étudié les instruments disciplinaires dans la France du XVIII^e siècle, l'enfance est une construction sociale. Par conséquent, elle doit être mise en contexte en fonction de l'époque représentée. De nos jours, cette phase de la vie d'un individu est marquée par ce que l'on nomme l'« infantilisme ». Par ailleurs, toujours selon cet auteur, la famille nucléaire a été fondée par la naissance de l'alliance, par l'intermédiaire de l'État, entre le médecin et la mère. Dès lors, celle-ci est devenue responsable des enfants.²²

Si l'histoire nous montre combien le contexte social est essentiel pour bien situer la famille dans le temps et l'espace, il nous faut encore souligner,

20 Pour une analyse détaillée des changements produits par le passage d'un système à l'autre, voir Claudia Fonseca et Andrea Cardarelo (1999) ; et pour une critique de la politique d'institutionnalisation avant l'E.C.A., voir Rizzini & Rizzini (2004).

21 Théoriquement, l'importance de l'Histoire est reprise par le structuralisme dans le livre bouleversant de Sahlins (1985).

22 D'autres auteurs ont montré avec précision d'autres aspects importants de l'histoire de la famille. Voir Élisabeth Badinter (1981) et Norbert Elias (1978)

dans le mouvement qui a définitivement relégué la suprématie du modèle conjugal à une période de l'histoire, la participation des études féministes, qui, aussi bien à l'intérieur qu'en dehors des milieux académiques, ont pris part à ce changement de la société. De fait, loin des cercles académiques, les luttes féministes ont introduit des révolutions comme les droits des femmes et leurs aboutissants. C'est ainsi que la pluralité surgirait dans la société à partir d'un changement graduel. Dans un contexte où la procréation et le mariage devenaient des choix, il n'était plus possible ni désirable de parler d'un modèle de famille, puisque cette logique était née de la contestation de ces modèles.

Reconsidérer la nature : l'importance du genre et Les luttes féministes

Les milieux académiques ont connu une espèce de « migration » interne, car la plupart des études sur la parenté se sont tournées vers l'étude du genre. Curieusement, les études féministes ont donné un nouveau souffle à la famille et à la parenté, dans les années 90,²³ et Marilyn Strathern peut être considérée comme le précurseur de cette vague en retour.

Dans « *After Nature* », elle émet une objection à la relation entre nature et culture, société et individu après avoir revisité les classiques pour discerner les racines de l'étude de la parenté. Selon Strathern, « *Convention, like tradition, seems to be antecedent, to 'come from' the past, while choice, like inventions, seems to lie in the future. In kinship idiom, children are future to the parents' past* » (1992b: 21). L'auteure observe que l'importance de la parenté a diminué au long des générations, ce qui peut être vu comme un reflet de la hausse de l'individualité et de la complexité de la vie.

Malgré ce constat, c'est la naturalité qui a été instaurée comme condition de préservation de la diversité. La naturalité (« *naturalness* ») est la condition qui viendrait bouleverser le modèle procréatif. Ainsi Strathern établit-elle que ce qui précède la parenté (« *before kinship* ») a subi deux transformations qui ont suivi l'individualité et la nature.

Avec l'arrivée de la P.M.A. et de la traduction, concomitante, de diversité en variation génétique,²⁴ Strathern va définir la parenté comme une catégorie

23 Pour une analyse de l'influence et des facettes des vagues féministes, voir Charis Thompson (2005).

24 L'importance que le gène et la science génétique prendront dans le contexte contemporain est fort

plus large que le traditionnel traitement des interactions sociales entre parents. Selon elle, la parenté inclut aussi la manière dont ces interactions sont injectées dans le modèle procréatif, où a soi-disant lieu la connexion entre les domaines social et naturel (Strathern 1992a).

Pour Strathern, la parenté est hybride, car elle résulte de la combinaison de faits sociaux et naturels. Ainsi, les personnes unies par la parenté sont divisées par le lien du sang et par la production d'un lien social comme le mariage et l'adoption. La procréation se retrouve donc au centre de ce processus et elle fait évidemment partie du domaine de la nature, voire de la société. En conclusion, comme la parenté joint ces domaines, elle peut être définie comme une construction sociale de faits naturels (Strathern 1992a).

Dans cette nouvelle perspective analytique, l'auteure met l'accent sur les aspects symboliques de la culture et du rapport de cette dernière à la nature. Il faut souligner que, du point de vue de la culture euro-américaine, la nature précède toujours la culture et la parenté. Et c'est justement sur le plan symbolique que les nouvelles technologies de procréation auront le plus d'impact, puisque, en dernière instance, elles peuvent produire une parenté sans sang ni rapports sexuels.

Néanmoins, l'importance d'étudier la P.M.A. réside dans la possibilité de comprendre quelles sont ses conceptions du « naturel », comment certaines procédures deviennent légalement possibles, et de quelle manière elles vont définir les relations de parenté. L'auteure signale que l'on ne saurait oublier que le choix existe partout et que la nature ne peut pas être tenue pour acquise (« *taken for granted* »).

Au Brésil, même si les études féministes ont reçu une forte influence de la vague qui a déferlé sur l'Europe et l'Amérique du Nord, le champ d'action des premières féministes brésiliennes a surgi de la contestation de l'ordre politique autoritaire qui gouvernait ce pays depuis 1964 (Sarti, 2004b). Formé à partir de deux courants, ce féminisme brésilien peut être compris comme hybride. D'une part, il était centré sur l'organisation politique et l'action publique exigeant des droits et, de l'autre, il était formé par des groupes d'étude, d'intérêt et de réflexion centrés sur la subjectivité et les relations interpersonnelles faisant partie de l'univers de la femme.

Comme nous l'explique cette anthropologue, après les années 80, avec le

bien analysée par Gilles Bibeau (2004).

retour des exilées politiques, le féminisme brésilien a connu un mouvement d'institutionnalisation dont les O.N.G. ont constitué le nouveau lieu d'action (Sarti, 2004b). Dans ce cheminement, les priorités des O.N.G. étaient les mêmes que celles des agences de financement - le sujet en vogue étant la santé des femmes. Et c'est justement ce regard sur la santé qui est à la source du développement du champ des droits reproductifs dont la réflexion se fonde sur les usages sociaux du corps féminin par la médecine et les technologies de la procréation. Grossi (2003) affirme qu'il s'agit non seulement de parler des relations de genre implicites dans la maternité et de leurs significations mais encore de dénaturiser les relations de parenté.

Ainsi, la maternité - qui a longtemps été vue comme la clé expliquant la domination d'un sexe sur l'autre - a graduellement commencé à être vue comme la source d'une différence positive et d'un pouvoir unique des femmes. Cette vision a permis de conclure que ce n'est pas le processus biologique de la grossesse qui informe la position de la femme dans notre société, mais que ce sont les relations de domination qui lui donnent sa signification (Scavone, 2001 ; Ferrand et Langevin 1990).

Par ailleurs, de la maternité à la procréation médicalement assistée, plusieurs tensions ont donné corps aux réflexions contemporaines. Notre parcours au travers des domaines de la parenté montre que la relation entre le biologique et le social est un sujet de la plus haute importance et qu'il se trouve au cœur de débats constants. Jusqu'à présent, l'anthropologie s'est efforcée de conjuguer cette polarité, et il n'est pas trop tard pour trouver une nouvelle solution. Dans cette perspective, le travail de Janet Carsten (2000) essaie, par de nouveaux concepts et perspectives, de retracer la ligne floue de l'étude de la parenté.

Penser le nouveau : quelques outils pour les défis contemporains

La nouvelle vague²⁵ d'études consacrées à la compréhension de la famille et de la parenté dans le contexte contemporain est pleine de nouveaux concepts visant à analyser des sujets complexes. J'aimerais aborder brièvement les concepts/expressions qui ont été élaborés pour ce défi.

A la différence de l'anthropologie classique qui cherchait à définir la

25 De nombreux ouvrages ont mis la parenté en vogue après les années 90, dont les plus marquants sont *Conceiving the New World Order : The Global Politics of Reproduction* de Faye D. Ginsburg and Rayna Rapp (1995) et *Relative Values : Reconfiguring Kinship Studies* de Sarah Franklin and Susan Mckinnon, (2002).

parenté à partir de règles sociales, le nouveau concept élaboré par Carsten implique d'abandonner le mot même de « parenté ». Ainsi,

« ... [I] use the term “relatedness” in opposition to, or alongside, ‘kinship’ in order to signal an openness to indigenous idioms of being related rather than a reliance on pre-given definitions or previous versions. (...) I use “relatedness” to convey, however unsatisfactorily, a move away from pre-given analytic opposition between the biological and the social on which much anthropological study of kinship has rested »(Carsten 2000 : 4)

Aujourd'hui, affirme-t-elle, l'étude de la parenté est celle de la nature et des pratiques de connaissance en termes de contextes culturels. Notre parcours de par les différentes écoles et manières de comprendre la parenté montre clairement que ce sujet est fascinant et qu'il est crucial pour comprendre et critiquer les enjeux sociaux contemporains. Néanmoins, les pratiques d'adoption et de P.M.A. sont des contextes où les théories doivent montrer leur adaptabilité.

Dans les années 90, le monde a connu un épiphénomène appelé mondialisation. En proie à la peur de l'uniformisation, l'anthropologue se trouve face à un obstacle qu'il doit franchir : la diversité existe-t-elle derrière les grands panneaux et les affiches de la mondialisation ? Pour expliquer la circulation des connaissances et des marchandises dans un processus mondial, Ong et Collier (2005) affirment qu'il existe une « forme globale », qui traverse les frontières. Pourtant, cette forme globale est territorialisée et articulée sur des contextes et des situations spécifiques que ces auteurs appellent des « assemblages ». Or, ce concept composé d'« assemblages globaux » est un outil exceptionnel pour ne pas tomber dans l'opposition entre le mondial et le local.

En quoi est-il important pour l'étude de la parenté dans les pratiques d'adoption et de P.M.A. ? A supposer que la définition de parenté ne puisse pas ignorer les avancées de la science, à l'aune de la mondialisation, la circulation des connaissances fait partie de ce processus et a des conséquences sur notre sujet d'étude, puisque, de nos jours, l'adoption et la P.M.A. sont des pratiques communes dans le monde entier. Cependant, elles sont particulièrement vécues et signifiées dans le contexte familial et, par conséquent, elles influent sur la compréhension de la parenté.

L'importance de la compréhension de la relation locale/mondiale est mise

en avant par Jasanoff et son concept d'« épistémologies civiques ».²⁶ Selon cette auteure (Jasanoff, 2005), il existe d'importantes différences dans la manière dont les nations possédant des niveaux socio-économiques semblables, même en Occident, perçoivent la science et la technologie. Elle suggère que ces différences ne peuvent pas être expliquées par des idéologies, des intérêts nationaux, des priorités politiques ou des décalages du développement technologique. Pour elle,

« They occur despite the leveling effects of protechnology state policies, global movements of knowledge and capital, and the role of transnational actors such as scientists, social movements and industry. (...) An important locus of difference in the systematic practices by which a nation's citizens come to know things in common and apply their knowledge to the conduct of politics. I term these culturally specific ways of knowing "civic epistemologies" (...) » (2005: 8)

Pour un travail comparatif comme le nôtre, ce concept est d'une importance capitale puisqu'il n'est pas centré sur les inégalités, mais sur les choix culturels.

Pour mieux comprendre les inégalités produites dans le domaine d'études sur la reproduction, et spécifiquement la P.M.A., Ginsburg et Rapp (1995) ont approfondi l'idée proposée par Colen (1995) de « procréation stratifiée ».²⁷ Ginsburg et Rapp utilisent ce concept pour densifier la discussion paradoxale entre consommation et maternité. Selon ces auteures, cela précise les relations de pouvoir par lesquelles certaines personnes sont « empowered » à nourrir et à procréer, alors que d'autres ne le sont pas.

Les promesses de différents traitements et les avancées technologiques ayant conduit à la P.M.A. relèguent l'infertilité au passé, pour le moins théoriquement, car plusieurs études montrent que cette dernière constitue encore une catégorie présente et pleine de valeurs et de significations. Pour cette raison, le terme « *childlessness* », qui peut être traduit par « absence involontaire d'enfants », est un outil important pour éviter que la discussion sur la procréation assistée ne s'engage pas sur le terrain miné de l'infertilité considérée uniquement du point de vue de la maladie (Inhorn & Balen 2002). Une importante remarque pour ce qui est du traitement de « l'infertilité » ressort

26 « *Civical epistemologies* » dans l'original.

27 « *Stratified reproduction* » dans l'original.

de l'analyse d'une sociologue brésilienne qui affirme que cette catégorie est incomplète car le « désir d'avoir un enfant » n'est pas présent et que, par conséquent, ce terme (infertilité) n'est pas pertinent (Corrêa, 2000).

Parmi les autres éléments que nous pouvons ajouter à cette analyse, je citerai Naara Luna (2004), qui a développé une étude ethnographique dans le service publique de P.M.A. au Brésil. Cette auteure nous demande d'examiner plus attentivement un phénomène qu'elle appelle la « fertilité normative » et de nous interroger sur l'idée, vulgarisée par la P.M.A., selon laquelle ces techniques sont infaillibles car scientifiques, en dépit de résultats qui varient entre 30 et 50% d'efficacité. Elle ajoute que, de ce fait, la conclusion la plus répandue est que, de nos jours, seuls ceux qui ne veulent pas d'enfants n'en auront pas.

Le problème est que, si cette hypothèse s'avérait juste, les couples sont conduits vers le « cycle de technologies de la procréation », dont parle Lucila Scavone (1998). Pour cette chercheuse, les sciences de la santé et en particulier la médecine se sont disséminées dans la vie quotidienne. Dans le cas de la P.M.A., ce processus est d'autant plus évident, une fois que le développement des techniques permet effectivement de s'aventurer dans la sphère la plus intime pour découvrir les causes de l'infertilité. Un exemple en est l'éclosion assistée, pratique utilisée pour maximiser le taux d'implantation dans l'utérus, qui consiste à amincir la zone pellucide à l'aide d'un laser pour accroître les chances de nidation de l'embryon. Il ne s'agit plus d'aider la procréation, la maturation de gamètes ou encore le développement d'un embryon. Après être passé par plusieurs phases et techniques, le « cycle » dont parle Scavone conduit à un niveau de plus en plus expérimental et, en même temps, éloigné de l'objectif premier de ce parcours : avoir un enfant. Ainsi, ces technologies transforment le processus de construction de la famille et changent radicalement le principe « d'essayer » d'avoir un enfant.

Et la P.M.A. et l'adoption sont des processus dont les frontières sont perméables à plusieurs forces. Les aspects juridique, scientifique, économique, politique, entre autres, font partie de leur définition. Un concept/métaphore élaboré pour expliquer la valse des aspects perçus comme faisant partie de différents ordres ontologiques (celui de la nature, celui de l'individu ou celui de la société) a été élaboré par Charis Thompson. Pour cette anthropologue, qui a réalisé une vaste étude ethnographique dans ses cliniques de P.M.A. aux États-Unis, la compréhension de la dynamique des facteurs

techno-scientifiques, émotionnels, de parenté, de genre, et des aspects légal, politique et financier fait partie d'une « chorégraphie ontologique ». Mais, dans cette valse où plusieurs artistes sont en scène, encore faut-il découvrir qui est le chorégraphe.

Le besoin et le droit : pratiques et interdictions

Comme nous l'avons déjà vu, l'adoption et la P.M.A. ne peuvent être analysés séparément d'autres facteurs et pouvoirs – comme par exemple la science, la politique, l'économie et le droit. D'ailleurs, ce dernier facteur présente un autre défi, puisqu'il est lui-même un domaine perméable à des forces et pouvoirs qui transcendent l'apparente impartialité du monde des règles.²⁸

Pour le sens commun, le droit est une abstraction de la bureaucratie, mettant en jeu une personne âgée, souvent un homme au regard sévère, assise derrière un immense tas de papier dans une majestueuse et sombre bibliothèque. Dans la pratique, la norme et le rituel institutionnalisent le pouvoir symbolique qui le constitue, dans lequel le langage produit des hiérarchisations et établit la suprématie de la volonté de la loi au nom du législateur. Selon Bourdieu (2007), il s'agit, en dernière instance, d'un pouvoir constamment remis en question, qui conduit à savoir qui a le droit de dire ce qu'« est » le droit.

Cependant, différentes attentes et interprétations font que le droit est aussi un savoir localisé. Le système de la loi n'est pas une simple normalisation de la vie, il est une manifestation de ce que Geertz appelle les « sensibilités juridiques » (1986), c'est-à-dire qu'il est aussi le sentiment éprouvé vis-à-vis de ce qui est correct et juste pour chaque individu ou société. Cet auteur comprend la culture comme un canevas ou un texte, ce qui le pousse à affirmer que le travail de l'anthropologue réside dans son interprétation. Ainsi, il analyse le droit comme un sentiment de justice qui passe par la compréhension de ce qui est « grammaticalement correct » pour la culture.²⁹

J'ai donc essayé de conjuguer deux théories présentant des constructions distinctes du droit autour d'un dénominateur commun, mais où la norme

28 Pour une analyse plus vaste des contributions anthropologiques à l'étude et à l'analyse du droit voir Starr, June and Collier, Jane Fishburne (1989).

29 Selon lui, le conflit peut être expliqué par la « confusion de langues », et les limite de l'univers de quelqu'un sont déterminée par son langage.

n'est pas la question-clé permettant de comprendre son importance dans différentes sociétés. Pour y parvenir, j'ai cherché à l'analyser comme un élément de la culture et comme son produit. Ainsi, pour mieux comprendre les implications de la loi et de ses dynamiques dans mon sujet de recherche, la comparaison représente une excellente possibilité.

Cependant, la comparaison doit prendre en considération ce que Jasanoff (2005) appelle les « *national styles of regulation* ». Or, ces différents « styles nationaux de réglementation » touchent d'importants aspects de la culture politique de chaque nation et, par conséquent, les catégories et les concepts homogènes ne sont plus explicatifs. Ainsi, Jasanoff affirme que le processus de réglementation est la partie la plus visible de plusieurs processus de catégorisation qui prennent place dans les tribunaux, même si les frontières se trouvent dans d'autres forums.

Sur le regard de la loi : l'adoption et la P.M.A.

Selon Ouellette(2004), l'adoption est une institution de filiation qui a été créée à partir de la parenté. De façon générale, le modèle occidental est « plénier », car l'origine des enfants y est effacée et aucun contact entre les familles naturelle et adoptive n'est recommandé.

Au Québec, les adoptions sont légalement possibles depuis 1924 et le modèle suivi y crée une nouvelle filiation. Ouellette (2004) montre que ce n'est qu'à partir des années 80 que l'égalité entre enfant adopté et enfant « légitime » a été établie car, jusqu'alors, « l'adoption instituait une filiation légitime, mais de second ordre » (2004 : 161). Ainsi, les lois ayant octroyé l'égalité entre enfants dans les années 80 ont été précédées par des mouvements sociaux affirmant que les familles composées d'enfants adoptifs étaient « des familles comme les autres ».

Au Brésil un mouvement semblable a eu lieu pour se conformer aux changements internationaux de la valorisation des droits de l'enfant. La Loi n° 8.069/1990, analysée ci-dessus, a établi l'adoption plénière comme seule possibilité, et a interdit tout type de distinction entre enfants. Il convient toutefois de noter que, jusqu'en 1965, le Brésil comptait sur un système d'adoption qui conservait la filiation biologique (Fonseca 1995), et d'ajouter que ce changement vers l'adoption plénière ne s'est pas dû à des mouvements sociaux, mais à une adaptation aux procédures standardisées suivies dans le monde entier.

À partir des années 80, l'adoption internationale, auparavant considérée comme la meilleure chance de donner un avenir à un enfant, a commencé à être vue d'un mauvais œil suite à des scandales de trafic d'enfants (Abreu 2002 ; Cardarello, 2009). Ainsi, après 1990, le nouveau code a donné la priorité aux familles brésiliennes, entraînant une forte diminution des adoptions internationales. Toutefois, comme l'analyse Cardarello (2009), même si le nouveau statut prévoyait que la pauvreté ou la manque de ressources économiques ne pourrait pas justifier le placement d'un enfant en adoption, dans la pratique, la pauvreté était vue comme une « faillite morale », l'adoption était comprise comme un acte accepté et stimulé. Au Canada par contre, la baisse du taux de natalité a aidé à orienter les adoptions vers l'outremer. Selon les données divulguées par le Secrétariat à l'adoption internationale du Québec, la majorité des enfants qui y ont été adoptés proviennent d'Asie, surtout de Chine.³⁰

L'un des aspects marquant de l'adoption internationale³¹ est le décalage ethnique entre parents et enfants. Ainsi, elle est traitée par Ouellette (2004) comme un exemple de « désinvestissement » du biologique en tant que définition du lien de filiation, car il n'y a aucune ressemblance entre parents et enfants. Il s'agit également d'une valorisation de l'engagement personnel et affectif, signale-t-elle.

Sur le plan idéal, au contraire du cas de l'adoption, c'est à la recherche d'une ressemblance biogénétique que de plus en plus de foyers ont recours à la P.M.A.. En outre, si l'adoption peut être vue comme une mesure d'assistance aux enfants, la P.M.A. peut être comprise comme une mesure d'assistance aux couples. Et l'on peut alors se demander si l'adoption essaie de se rapprocher de la famille de la même façon que la P.M.A. de la nature.

Au moyen de différentes technologies et d'équipements sophistiqués, la P.M.A. a commencé à gagner du terrain dans les familles grâce à des procédures et des diagnostics simples. Pourtant, aujourd'hui, la technologie est bien gardée à l'écart du public, protégée par l'effrayante machinerie servant à

30 Ces données montrent que la première moitié des années 90 a connu une augmentation des adoptions, suivie d'une brusque diminution. Une nouvelle hausse a eu lieu en 2003, et, depuis 1990, 2008 a été l'année où il y a le moins d'adoptions.

31 Il est sûr que des différences physiques peuvent être reconnues dans le cas d'adoptions locales. Cependant, les parents essaient de cacher cette différence en cherchant une similarité de la couleur de la peau, comme le montre le travail de Rosely Gomes Costa (2004).

purifier l'air. Les cliniques qui reproduisent les opérations faites en laboratoire deviennent très rapidement, pour certains couples, une étape obligatoire dans le processus de constitution d'une famille, en raison de cette promesse de grossesse.

Le premier cas de succès de fertilisation *in vitro* a eu lieu en 1978 avec la naissance de Louise Brown, en Angleterre. Quelques années plus tard, le comité Warnock a été mis en place pour déterminer l'éthique et les limites concernant l'utilisation de la P.M.A.. Les recommandations de ce comité ont donc servi à élaborer une loi pour réguler la P.M.A. en 1990 – « *The Human Fertilisation and Embryology Act* (H.F.E.A.) ». Cette loi a inspiré la rédaction d'autres textes similaires durant les années 90, comme la loi de 1991 en Allemagne – « *German Embryo Protection Law* », et l'avis d'éthique du Conseil Fédéral de Médecine (C.F.M.) au Brésil, en 1992,³² révisé en 2010 puis remplacé par l'avis 1.957.

Selon la résolution du C.F.M., l'utilisation de la F.I.V. et l'injection intracytoplasmique de spermatozoïde (I.C.S.I.) sont permises. Le don de gamètes est autorisé à condition que le donneur reste anonyme et ne perçoive aucune gratification. La gestation pour autrui doit encore être volontaire, et la mère porteuse doit avoir une liaison parentale directe ou de deuxième degré (mère ou sœur) avec l'un des parents d'intention.

La question de l'anonymat des donneurs est probablement l'un des sujets les plus polémiques de la P.M.A., et il nous intéresse particulièrement pour faire une liaison directe avec l'exemple de l'adoption. Dans plusieurs pays du monde, il est possible d'avoir accès aux dossiers d'adoption, et par conséquent, à certaines informations sur l'origine biogénétique.³³ En Angleterre, par exemple les enfants adoptés peuvent avoir accès à ces dossiers depuis les années 70.³⁴ Dans le sillage de ce mouvement d'ouverture sur leur origine, le parlement britannique a sanctionné, en 2005, une loi permettant que les enfants issus d'un don de gamètes et nés après la date de sa promulgation puissent avoir accès aux renseignements concernant leurs origines quand ils

32 Il s'agit d'une recommandation, pas d'une loi. Ainsi, seuls les médecins et professionnels liés au C.F.M. peuvent subir des conséquences de ces pratiques.

33 Parfois, l'accès au nom de la mère ou du père ne suffit pas pour que les adoptés connaissent leurs parents biologiques. Cependant, il y a d'autres formes de filiation et de retour aux origines, comme le montre Barbara Yngvesson (2007).

34 Les pratiques d'ouverture de dossier aident à briser le mythe de l'abandon dont parle Claudia Fonseca (2004b).

atteindront l'âge adulte.

Toutefois, cette loi n'a été bien reçue ni par la communauté médicale ni par les couples envisageant d'utiliser un donneur. La plupart des opposants ont basé leurs arguments sur le fait que l'anonymat protège autant le donneur que les parents (Allebrandt 2007b). De plus, il règne une peur généralisée de ce que, sans anonymat, les dons de gamètes se raréfient. Cette crainte est expliquée par Modell (1994) quand il parle de l'adoption. Selon lui, l'idée de partage viole les conceptions culturelles de la parenté. Ainsi, on accepte l'existence d'un tiers dans la conception, mais l'anonymat garantit les limites « sacrées » de la parenté.

Face à des choix si complexes, cette tendance, de nos jours avérée, à l'ouverture des dossiers d'origine biogénétique, qui est passée de l'adoption à la P.M.A., peut être expliquée par l'affirmation de Strathern (1992) de ce que les nouvelles idées sont pensées à partir d'idées anciennes. Pourtant, dans le contexte de notre étude, la valeur de la biogénétique pèse dans la balance de ce qui est « vrai » et s'impose face à de nouvelles et anciennes idées.

Plus de Relations : Famille et Parenté

Aussi bien l'adoption que la P.M.A. peuvent être considérées comme des outils culturellement élaborés afin de satisfaire le besoin d'enfants, souvent vu comme nécessaire à la constitution d'une famille. Dans ces discours, cette dernière est souvent représentée comme famille conjugale et, par conséquent, plus « naturelle ». Ainsi, aussi bien la loi que la science tentent constamment de reproduire la famille naturelle, « comme si » la famille adoptive était une « vraie » famille, en comptant sur l'aide de la P.M.A. pour la procréation, « comme si » elle s'était effectuée naturellement. Le rôle de l'anthropologie est de mettre en tension des idées qui informent ce qu'est une famille ou ce qu'est le naturel.

Après avoir revisité le trajet de notre discipline, il nous faut situer l'étude de la famille et la parenté au-delà d'une enquête généalogique, au cœur d'enjeux scientifiques, politiques, économiques et sociaux plus larges. Ainsi, les tensions inhérentes aux choix complexes faisant partie des nouvelles parentalités mettent en relief l'importance d'étudier la famille, la parenté et la germanité car, en dernière instance, elles ont une portée exceptionnelle pour comprendre les valeurs et dynamiques actuelles.

Références bibliographiques

- ABREU, Domingos. 2002. *No bico da cegonha: histórias de adoção e adoção internacional no Brasil*. Rio de Janeiro: Relume Dumará.
- ABU-LUGHOD, Lila. 1991. "Writing against culture". In: Richard Fox (ed.), *Recapturing anthropology: working in the present*. Santa Fe: School of American Research Press. 137-162.
- ALLEBRANDT, Débora. 2007a. "Entre trâmites: audiências, processos de investigação e negação de paternidade sob a ótica de uma investigação antropológica". In: S. R. Fleischer, P. Schuch and C. Fonseca (Eds.). *Antropólogos em ação: experimentos de pesquisa em direitos humanos*. Porto Alegre: Editora da UFRGS. 205-220.
- ALLEBRANDT, Débora. 2007b. "Família, anonimato de doadores e adoção: diálogos e concepções". In: Débora Allebrandt and Juliana Lopes de Macedo (eds.), *Fabricando a vida: implicações éticas, culturais e sociais sobre o uso de novas tecnologias reprodutivas*. Porto Alegre: Metrópole. 68-79.
- ARIÈS, Philippe. 1973. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Regime*. Paris: Édition du Seuil.
- BADINTER, Élisabeth. 1981. *L'amour en plus : histoire de l'amour maternel (XVIIe-XXe siècle)*. Paris: Flammarion.
- BIBEAU, Gilles. 2004. *Le Québec transgénique: science, marché, humanité*. Montréal: Boréal.
- BOURDIEU, Pierre. 2007. *O poder simbólico*. Rio de Janeiro: Bertrand Brasil.
- CARDARELLO, Andréa. 2009. "Le 'trafic légal' d'enfants au Brésil: l'adoption comme solution à la pauvreté". *Anthropologie et Sociétés*, 33(1) : 49-64.
- CARSTEN, Janet. 2000. "Introduction: cultures of relatedness". In: Janet Carsten (ed.), *Cultures of relatedness: new approaches to the study of kinship*. Cambridge: Cambridge University Press. 1-36.
- COLEN, Shelee. 1995. "Like a mother to them": stratified reproduction and west Indian childcare workers and employers in New York'. In: Faye D. Ginsburg and Rayna Rapp (eds.), *Conceiving the new world order: the global politics of reproduction*. Berkeley: University of California Press. 78-102
- COLLARD, Chantal and PAESEVAL, Geneviève Delaisi de. 2007. "La gestation pour autrui: un bricolage des représentations de la paternité et de la maternité euro-américaine". *L'Homme*, 138(1) : 29-53
- CORRÊA, Marilena Villela. 2000. "Novas tecnologias reprodutivas: doação de óvulos. O que pode ser novo nesse campo?". *Cadernos de Saúde Pública*,

16(3) : 863-870.

- COSTA, Rosely Gomes. 2004. "O que a seleção de doadores de gametas pode nos dizer sobre noções de raça". *Physis. Revista de Saúde Coletiva*, 2(14): 235-55.
- DAWKINS, Richard. 2006. *The selfish gene (30th anniversary ed.)*. Oxford: Oxford University Press.
- DONZELOT, Jacques. 1977. *La police des familles*. Paris: Éditions de Minuit.
- DURKHEIM, Émile. 1898. « La prohibition de l'inceste et ses origines ». *L'année sociologique*, 1896-1897 : 1-70.
- ELIAS, Norbert. 1978. *The civilizing process*. 2 v. New York: Urizen Books.
- FERRAND, M. e LANGEVIN, A. 1990. "De l'origine de l'oppression des femmes aux 'fondements' des rapports sociaux de sexe". In: Battagliola et alii. (orgs.), *A propos des rapports sociaux/ parcours épistémologiques*. Paris: Centre Sociologie Urbaine/CNRS. pp.17-76.
- FIRTH, Raymond William. 1961. *We, the Tikopia : a sociological study of kinship in primitive Polynesia*. 2d ed. London : Allen and Unwin.
- FONSECA, Claudia. 1995. *Caminhos da adoção*. São Paulo, SP: Cortez Editora.
- FONSECA, Claudia. 2004a. *Família, fofoca e honra. Etnografia de relações de gênero e violência em grupos populares* 2 ed. Porto Alegre: Editora da UFRGS.
- FONSECA, Claudia. 2004b. "La circulation des enfants pauvres au Brésil. Une pratique locale dans un monde globalisé". In: Isabelle Leblic (ed.), *De l'adoption. Des pratiques de filiation différentes*. Clermont-Ferrand: Presses Universitaires Blaise Pascal. 209-238
- FONSECA, Claudia and CARDARELLO, Andrea. 1999. "Direitos dos mais e menos humanos". *Horizontes Antropológicos*, 5(10): 83-121.
- FRANKLIN, Sarah. 1997. *Embodied progress: a cultural account of assisted conception*. London; New York: Routledge.
- FRANKLIN, Sarah and MCKINNON, Susan. 2002. *Relative values: reconfiguring kinship studies*. Durham, N.C.; London: Duke University Press.
- GEERTZ, Clifford. 1986. *Savoir local, savoir global: les lieux du savoir*. (Sociologie d'aujourd'hui). Paris: Presses universitaires de France.
- GINSBURG, Faye D. and RAPP, Rayna. 1995. *Conceiving the new world order: the global politics of reproduction*. Berkeley, CA: University of California Press.
- GODELIER, Maurice. 2004. *Métamorphoses de la parenté*. Paris: Fayard.
- GROSSI, Miriam. 2003. "Gênero e parentesco: famílias gays e lésbicas no Brasil". *Cadernos Pagu*, 21: 261-280.
- HALL, Stuart and CERVILLE, Maxime. 2008. *Identités et cultures: politiques des*

- cultural studies* (Nouv. éd. augm. edn.), Paris: Amsterdam.
- INHORN, Marcia C. and BALEN, Frank van. 2002. *Infertility around the globe: new thinking on childlessness, gender, and reproductive technologies*. Berkeley, Calif.; London: University of California Press..
- JASANOFF, Sheila. 2005. *Designs on nature: science and democracy in Europe and the United States*. Princeton, N.J.; Woodstock: Princeton University Press.
- LALLEMAND, Suzanne. 1993. *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don et échange*. Paris: L'Harmattan.
- LEACH, Edmund Ronald. 1966. *Rethinking anthropology* (London School of Economics monographs on social anthropology; n. 22). New York: Humanities Press.
- LÉVI-STRAUSS, Claude. 1967. *Les structures élémentaires de la parenté* (2^e. Éd.). Paris: Mouton.
- LUNA, Naara Lúcia de Albuquerque. 2004. *Provetas e clones: teorias da concepção, pessoa e parentesco nas novas tecnologias reprodutivas*. Thèse de doctorat présenté au Museu Nacional, Universidade Federal do Rio de Janeiro, Rio de Janeiro.
- MALINOWSKI, Bronislaw. 1963. *Les argonautes du Pacifique Occidental*. Paris: Gallimard.
- MARCUS, George E. and FISCHER, Michael M. J. 1986. *Anthropology as cultural critique: an experimental moment in the human sciences*. Chicago: University of Chicago Press.
- MAUSS, Marcel. 1968. *Sociologie et anthropologie; précédé d'une introduction à l'oeuvre de Marcel Mauss* (4^e éd.). Paris: Presses Universitaires de France.
- MELHUUS, Marit. 2001. "Exchange matters: issue of law and the flow of human substances". In: T. H. Erilsen (ed.), *Globalization studies in anthropology*. London: Pluto. 170 - 197
- MODELL, Judith Schachter. 1994. *Kinship with strangers: adoption and interpretations of kinship in American culture*. Berkeley: University of California Press.
- MORGAN, Lewis Henry. 1870. *Systems of consanguinity of the human family*. Washington: Smithsonian Institution.
- MOTTA-MAUÉS, Maria Angélica. "Na 'casa da mãe/na casa do pai': anotações (de uma antropóloga e avó) em torno da circulação de crianças". *Revista de Antropologia*, 47(2): 427-452.
- NEVES, Delma Pessanha. 2002. "A gestão da precária inserção geracional".

- Cadernos do ICHÉ/UFF*, 77: 7-18.
- ONG, Aihwa and COLLIER, Stephen J. 2005. *Global assemblages: technology, politics, and ethics as anthropological problems*. Malden, MA: Blackwell Publishing.
- ORTNER, Sherry B. 2006. *Anthropology and social theory: culture, power, and the acting subject*. Durham, N.C.; London: Duke University Press.
- OUELLETTE, Françoise-Romaine. 2004. "Adopter, c'est donner". In: Isabelle Lebic (ed.), *De L'adoption: de pratiques de filiation différentes*. Clermont-Ferrand: Presses Universitaires Blaise Pascal. 269-296.
- OUELLETTE, Françoise-Romaine and DANDURAND, Renée-B. 2000. "Présentation: l'anthropologie des parentés euro-américaines". *Anthropologie et Sociétés*, 24(3): 5-20.
- PARSEVAL, Geneviève Delaisi de. 2009. "Secret des origines / inceste / procréation médicalement assistée avec des gamètes anonymes 'Ne pas l'épouser'". *Anthropologie et Sociétés*, 33(1): 157-169
- RADCLIFFE-BROWN, Alfred Reginald. 1952. *Structure and function in primitive society: essays and addresses*. New York: Free Press.
- RIZZINI, Irene; RIZZINI, Irma. 2004. *A institucionalização de crianças no Brasil: percurso histórico e desafios do presente*. São Paulo: Loyola.
- SAHLINS, Marshall David. 1980. *Critique de la sociobiologie: aspects anthropologiques (Bibliothèque des sciences humaines)*. Paris: Gallimard.
- SAHLINS, Marshall David. 1985. *Islands of history*. Chicago: University of Chicago Press.
- SAHLINS, Marshall David. 2000. *Culture in practice: selected essays*. New York: Zone Books.
- SAÏD, Edward W. 1980. *L'orientalisme: l'Orient créé par l'Occident*. Paris: Éditions du Seuil.
- SARTI, Cynthia Andersen. 2004a. "A família como ordem simbólica". *Psicologia USP*, 15(3): 11-28.
- SARTI, Cynthia Andersen. 2004b. "O feminismo brasileiro desde os anos 1970: revisitando uma trajetória". *Estudos Feministas*, 12(2): 264.
- SCAVONE, Lucila. 1998. "Tecnologias reprodutivas: novas escolhas, antigos conflitos". *Cadernos Pagu*, 10: 83-112.
- SCAVONE, Lucila. 2001. "A maternidade e o feminismo: diálogo com as ciências sociais". *Cadernos Pagu*, 16: 137-150.
- SCHNEIDER, David Murray. 1968. *American kinship: a cultural account*.

- Englewood Cliffs, N.J.: Prentice-Hall.
- SCHNEIDER, David Murray. 1984. *A critique of the study of kinship*. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- STARR, June and COLLIER, Jane Fishburne. 1989. *History and power in the study of law: new directions in legal anthropology*. Ithaca: Cornell University Press.
- STRATHERN, Marilyn. 1992a. *Reproducing the future: essays on anthropology, kinship, and the new reproductive technologies*. New York: Routledge.
- STRATHERN, Marilyn. 1992b. *After nature: english kinship in the late twentieth century (Lewis Henry Morgan lectures, 1989)*. Cambridge; New York: Cambridge University Press.
- THOMPSON, Charis. 2005. *Making parents: the ontological choreography of reproductive technologies*. Cambridge, Mass.; London: MIT.
- WEBER, Florence. 2005. *Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique*. La Courneuve: Aux Lieux d'Être.
- WESTON, Kath. 1991. *Families we choose: lesbians, gays, kinship*. New York: Columbia University Press.
- VIVEIROS DE CASTRO, Eduardo Batalha. 2002. *A inconstância da alma selvagem e outros ensaios de antropologia*. São Paulo, SP: Cosac & Naify.
- YNGVESSON, Barbara. 2007. "Parentesco reconfigurado no espaço da adoção". *Cadernos Pagu*, 29 : 111-138
- ZIMMERMANN, Francis. 1993. *Enquête sur la parenté (Collection "Ethnologies")*. Paris: Presses Universitaires de France.

Dados da autora

Débora Allebrandt

Doutoranda do Programa de pós-graduação em Antropologia –

Universidade de Montréal

Bolsista GDE – CAPES

de_allebrandt@yahoo.com.br

1643A Rue St-Christophe

Montréal (Québec) H2L 3W7

Canada

Principais publicações

- ALLEBRANDT, Débora. 2007. *Entre Trâmites : audiências, processos de investigação e negação de paternidade sob a ótica de uma investigação antropológica*. In *Antropólogos em Ação : Experimentos de Pesquisa em Direitos Humanos*, edited by S. R. Fleischer, P. Schuch and C. Fonseca. Porto Alegre : Editora da UFRGS.
- ALLEBRANDT, Débora. 2007. *Familia, anonimato de doadores e adoção : diálogos e concepções*. In *Fabricando a vida : implicações éticas, culturais e sociais sobre o uso de novas tecnologias reprodutivas*, edited by D. Allebrandt and J. L. d. Macedo. Porto Alegre : Metrópole.
- ALLEBRANDT, Débora. 2008. *Encobrimo origens, descobrimo relações : uma análise comparativa acerca do anonimato de doadores de gametas na reprodução assistida*, Programa de Pós-Graduação em Antropologia Social, Universidade Federal do Rio Grande do Sul, Porto Alegre.
- ALLEBRANDT, Débora, and Juliana Lopes de Macedo. 2007. *Fabricando a vida : implicações éticas, políticas e sociais sobre o uso de novas tecnologias reprodutivas*. Porto Alegre : Metrópole.
- FONSECA, Claudia, Débora Allebrandt, and Martina Ahlert. 2009. *Pensando políticas para uma realidade que não deveria existir : “egressos” do sistema de abrigos*. In *Políticas de proteção à infância : um olhar antropológico*, edited by C. Fonseca and P. Schuch. Porto Alegre : Editora da Ufrgs.